

Règlement du jeu « Grand jeu Bordas soutien scolaire »

ARTICLE 1 : Organisateur du Jeu

Les éditions Bordas, 92 Avenue de France 75013 Paris (ci-après désignées sous le nom « Bordas »), une maison d'édition de SEJER, SEJER société par actions simplifiée au capital de 9.898.330 €, dont le siège social est situé 92 Avenue de France 75013 Paris, RCS Paris 393 291 042, organise du 2 septembre 2020 au 29 novembre 2020 inclus un jeu concours intitulé « Grand jeu Bordas soutien scolaire » (ci-après dénommé le « Jeu »).

ARTICLE 2 : Conditions de participation au Jeu

Le Jeu est réservé aux personnes physiques résidant en France métropolitaine.

Les salariés de Bordas et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ne peuvent y participer.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Une seule participation par foyer est acceptée.

Les participations des mineurs s'exercent sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'exercice de l'autorité parentale.

Bordas ne pourra en aucun cas être tenue responsable des participations non reçues ou arrivées trop tardivement.

Tout formulaire de participation illisible, incomplet, incompréhensible, et plus généralement non conforme au présent règlement ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 3 : Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu s'effectue par Internet à l'adresse du site <https://soutien.editions-bordas.fr/jeu-concours> (ci-après dénommé « le Site ») du 2 septembre 2020 jusqu'au 29 novembre 2020.

Pour participer, le joueur doit renseigner le formulaire présent sur le site, en indiquant son nom, prénom, adresse e-mail ainsi que la classe de l'enfant.

Il est ensuite amené à participer au Jeu du bandit manchot : le joueur doit appuyer sur le bouton « Je joue ». Si les trois vignettes qui s'affichent ne sont pas identiques, le message suivant apparaît « *Désolé, c'est perdu* ». Le participant remporte alors un code promotionnel Bordas soutien scolaire de 20% pour toute souscription, avant le 1^{er} décembre 2020, d'un abonnement formule réussite d'une durée d'un an.

Si 3 vignettes identiques s'affichent, le cadeau qu'il a remporté apparaît à l'écran parmi les lots suivants : des boîtes de jeux Timeline – Classique Blister, Cortex, Just one, Time's up party, Concept.

La participation au Jeu se fait exclusivement sur le Site. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 4 : Détermination et information des gagnants

Les gagnants seront désignés par instants gagnants ouverts préalablement déposés par Bordas.

Tous les joueurs qui n'auront pas gagné de boîte de jeux Asmodee se verront attribuer un code de réduction de 20% pour toute souscription d'un abonnement à la formule réussite d'une durée d'un an à Bordas soutien scolaire avant le 1^{er} décembre 2020. Le participant devra noter le code qui lui sera

attribué car il ne sera pas recontacté ultérieurement. Les participants remporteront ces lots durant toute la durée du Jeu.

Les gagnants des boîtes de jeux Asmodee seront contactés par courrier électronique aux adresses indiquées dans le formulaire d'inscription, pour une confirmation de leur gain, pour leur demander s'ils acceptent d'indiquer par retour de mail leur commune de résidence pour toute campagne promotionnelle du Jeu, et pour l'envoi de leur lot, dans un délai de 30 jours après avoir gagné.

ARTICLE 5 : Prix

Par le module du Jeu, sur la durée du Jeu, il y a au total, à remporter :

- 100 boîtes de jeux Asmodee :
 - 20 boîtes de jeux Timeline - Classique Blister d'une valeur unitaire de 9,99€ TTC.
 - 20 boîtes de jeux Cortex d'une valeur unitaire de 15 € TTC
 - 20 boîtes de jeux Just one d'une valeur unitaire de 19,99 € TTC
 - 20 boîtes de jeux Time's up party d'une valeur unitaire de 22,99 € TTC
 - 20 boîtes de jeux Concept d'une valeur unitaire de 30 € TTC

- Pour l'ensemble des participants n'ayant pas remporté de boîte de jeux Asmodee : un code de réduction de 20% pour toute souscription d'un abonnement formule réussite d'une durée d'un an. A titre indicatif, le prix d'un abonnement réussite d'une durée d'un an à Bordas soutien scolaire est de 83,88€ TTC.

La valeur indiquée pour les prix correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Bordas se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux prix proposés d'autres prix d'une valeur équivalente.

ARTICLE 6 : Conditions de remise des prix

Les gagnants d'une boîte de jeu Asmodee seront contactés par mail par Bordas dans un délai de 30 jours. Leur prix sera envoyé par Bordas à l'adresse postale qu'ils auront indiquée par retour de mail dans un délai maximum de 30 jours après réception par Bordas de leurs coordonnées postales.

Les gagnants d'un code de réduction -20% ne seront pas recontactés.

Les prix ne pourront en aucun cas être repris ou échangés contre leur valeur en espèce ou contre tout autre prix.

ARTICLE 7 : Informations générales

En participant au Jeu, les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur prénom et commune de résidence dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu, sur tout support imprimé et/ou numérique et pour une durée de 2 ans à compter de la clôture du Jeu.

ARTICLE 8 : Responsabilité

Bordas ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du présent Jeu.

Elle ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

Bordas ne saurait être tenu pour responsable en cas de problèmes de livraison des prix.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

En participant à ce Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession des prix et de leur utilisation.

Bordas décline toute responsabilité concernant l'utilisation et les contenus de Facebook et de Twitter.

ARTICLE 9 : Données à caractère personnel

Les informations recueillies à partir du formulaire de participation font l'objet d'un traitement informatique destiné à Bordas et son entité juridique de rattachement, en vue de permettre aux joueurs de participer au Jeu et aux gagnants de recevoir leur lot. Les gagnants pourront être recontactés par Bordas afin de leur demander, s'ils le souhaitent, une photographie de leurs enfants ou d'eux-mêmes avec le lot gagné, en vue de leur diffusion sur notre site internet. En cas d'accord avec les gagnants, une demande d'autorisation de reproduction et de représentation de leur image devra être complétée et signée par ces derniers.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée, du Règlement (UE) 2016/679 et de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les participants au Jeu disposent des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement de leurs données, et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Pour exercer ses droits, les participants devront adresser une demande par courrier électronique à contact-donnees@sejer.com en joignant une copie de leur pièce d'identité.

ARTICLE 10 : Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Bordas et publié par annonce en ligne sur le site. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Bordas se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 11 : Litiges & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

Bordas se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu.

ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.